



Services & Solutions

« Former pour prévenir »

Formations à la Prévention du Risque Amiante - Sous-section 4 -

Ces formations s'adressent aux entreprises susceptibles d'intervenir ponctuellement sur des matériaux contenant de l'amiante dans le cadre de leur activité habituelle.

Sont notamment concernés les professionnels du bâtiment et des travaux publics, de la maintenance industrielle, du nettoyage, les cabinets de diagnostics immobiliers, etc...

Nos formations sont conformes à l'arrêté du 23 février 2012 qui en définit le contenu et les durées

La formation a lieu sur une plateforme pédagogique équipée des moyens de protection réglementaires permettant des mises en situations de travail.

L'attestation de capacité délivrée en cas de succès aux épreuves d'évaluation est obligatoire pour organiser ou intervenir sur les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Formations de Perfectionnement du Personnel Amiante - Sous-section 3 -

Afin d'élargir les compétences des personnels d'encadrement, déjà formés à la prévention du risque amiante, nous proposons des formations spécialisées permettant sur une journée d'approfondir certaines notions utiles à la préparation des opérations de désamiantage, ou de traitement d'autres polluants :

- ABA : Bilan aéraulique des zones de travail confinées sous dépression

Cette formation a pour but de répondre aux exigences réglementaires concernant les conditions aérauliques des chantiers en zone confinée et prend en compte la méthode du bilan aéraulique recommandée par le document INRS ED 6307 pour les chantiers d'amiante.

- PET : Traitement des peintures au plomb

Le plomb et ses composés, classés comme agents toxiques pour la reproduction par la réglementation (CMR), ont longtemps été utilisés comme pigments dans les peintures appliquées dans les bâtiments. Les travaux de rénovation ou de démolition de bâtiments anciens peuvent exposer les travailleurs et le voisinage du chantier à des risques pour la santé, du fait de la libération de poussières ou de vapeurs de plomb.

La formation ABA répond à l'obligation de formation au risque lié à l'exposition à un agent CMR en application de l'article R 4412-87 du code du travail.

- CSR : Introduction aux risques liés aux agents minéraux cancérigènes dans le BTP

Comme le plomb et l'amiante, d'autres substances dangereuses peuvent se trouver dans les matériaux de construction. C'est le cas de la silice cristalline, dont les procédés de travail produisant des poussières respirables sont classés cancérigènes, des fibres céramiques réfractaires et des particules minérales allongées d'intérêt.

La formation CSR fait le point sur les risques pour la santé, les exigences réglementaires applicables à ces substances, les méthodes de mesure et les moyens de prévention des expositions.

Nos formations sont proposées en collaboration avec CEFASC ENVIRONNEMENT, organisme de formation certifié.

Partageons et Réalisons nos Ambitions

Florbella NICORA

Conseillère en Formation
florbella.nicora@ucfe.fr
Tél. 06.85.63.78.16

Nathalie SZYMANSKI

Secrétaire Commerciale & Gestion
st-avold@ucfe.fr
Tél. 03.87.29.87.30
Z.I. de l'Europport 57500 SAINT-AVOLD
www.ucfe.fr

Dominique HOFBAUER

Directeur Marketing & Commercial
d.hofbauer@ucfe.fr
Tél. 06.77.07.76.52